

- DUBY (Georges), *Histoire de la France*, Paris, Larousse, 1998.
- FERVEL (Napoléon), *Campagnes de la Révolution française dans les Pyrénées Orientales*, Paris, Librairie militaire Dumaine, 1861.
- HOLLIER (Robert), *Le tourisme dans la communauté européenne*, Paris, PUF, 1990 (Que sais-je ?).
- LEROY (Philippe), La porosité dans les régions frontalières, *Administration*, revue d'étude et d'information publiée par l'association du Corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur, Paris, 1999.
- NADU (Joaquim) (dir.) et WOLF (Philippe) (dir.), *Histoire de la Catalogne*, Toulouse, Privat, 1982.
- PASCOT (Jep), *Légendes, contes et récits catalans*, Toulouse, Privat, 1973.
- SAGNES (Jean) (dir.), *L'Espagne et la France à l'époque de la Révolution française*, Perpignan, Presses de l'université de Perpignan, 1993 (collection d'Études).
- SANABRE (Joseph), *El traçat dels Pirineus i els seus antecedents*, Barcelona, Rafael Dalmau editor, 1961.
- VILAR (Pierre) (dir.), *Historia de Catalunya*, Barcelona, Edicions 62, 1992.
- WARMOES (Isabelle), *Le musée des Plans-Fidèls*, Paris, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Éditions du patrimoine, 1997 (Guides thématiques).
- ZIMMERMANN (Michel et Marie Claire), *Histoire de la Catalogne*, Paris, PUF, 1997 (Que sais-je ?).

Les coopérations transfrontalières en Europe : l'exemple des eurorégions

Marie-France Gaunard

Les coopérations transfrontalières se développent le long de toutes les frontières européennes. Elles sont le reflet de la volonté des hommes de remodeler ces espaces de marges, en les réunissant au sein d'entités transfrontalières, dont certaines portent le nom d'« eurorégions ». Elles prennent des formes très diverses et de plus en plus complexes en raison de l'absence de statuts juridiques formels et uniques. Mais les eurorégions se distinguent des autres types de coopérations transfrontalières comme les « agglomérations transfrontalières » ou autres associations de régions (COTRAO, ARCE-ALP, etc.). Cela résulte en particulier de leurs objectifs. Bien que ceux-ci soient variables, surtout entre les eurorégions d'Europe occidentale et celles d'Europe centrale et orientale, l'objectif général est de constituer un véritable « territoire transfrontalier », qui représenterait une aire de solidarité humaine, économique, sociale et culturelle. En Europe, aujourd'hui, quasiment toutes les zones frontalières participent à une eurorégion car malgré encore bien des obstacles au fonctionnement optimal de ces coopérations, les avantages sont certains et les enjeux multiples. Des exemples pris sur les frontières internes et externes de l'Union européenne illustreront cette dynamique transfrontalière en plein développement.

Les eurorégions : des frontières occidentales aux frontières orientales de l'Europe

Définition de l'eurorégion

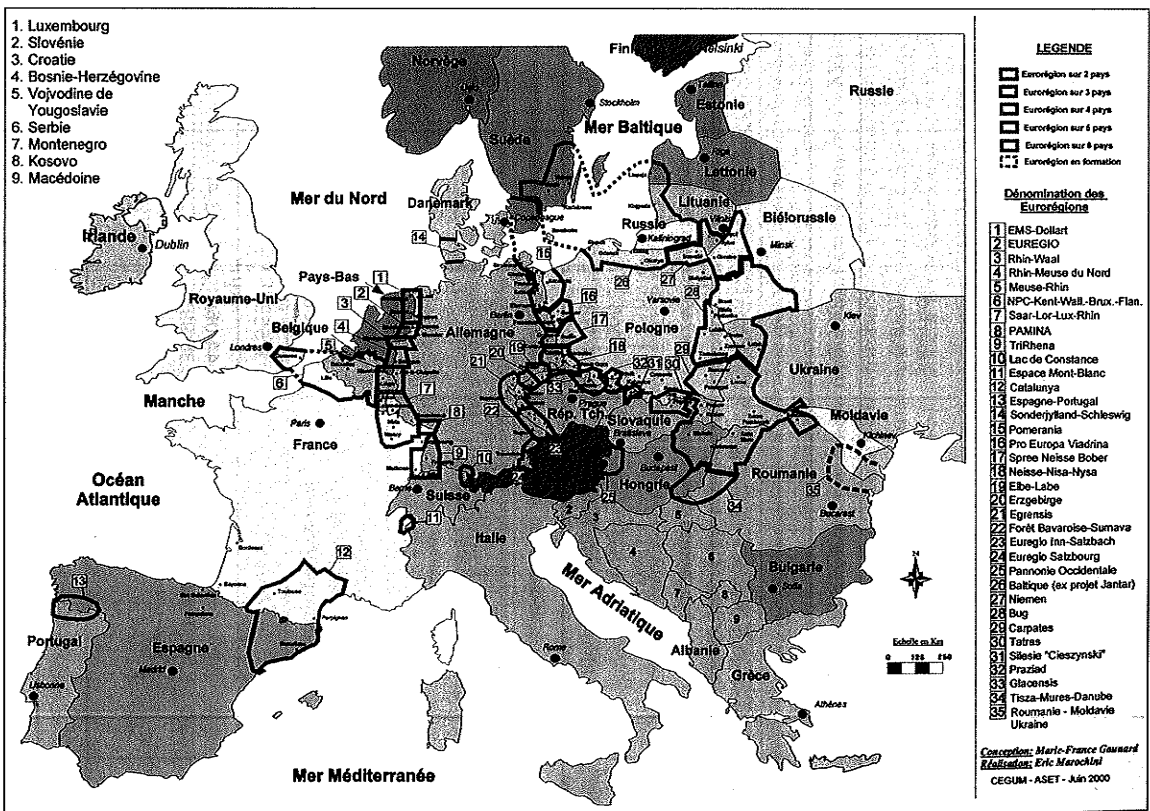
Les coopérations transfrontalières se sont multipliées en Europe surtout au cours de cette dernière décennie. Le regroupement d'espaces frontaliers au sein d'associations transfrontalières date toutefois de la fin des années 50, plus précisément de 1958 avec la création d'Euregio, entre les Pays-Bas et l'Allemagne. Ce premier partenariat transfrontalier entre collectivités territoriales a donné son nom à d'autres regroupements. Toutefois, toutes les associations

transfrontalières de collectivités territoriales ne portent pas cette appellation. Il n'existe pas de définition formelle de l'eurorégion ; c'est une dénomination en vogue et les associations transfrontalières sont libres de l'adopter ou non. Aujourd'hui, elle est entrée dans le langage courant et désigne d'une façon générale un regroupement de collectivités territoriales frontalières qui couvre un territoire relativement étendu (pour les distinguer notamment des « agglomérations transfrontalières ») et qui œuvre pour la formation d'un espace plus cohérent au niveau géographique, économique, social, voire culturel. Ces regroupements résultent d'une volonté des acteurs locaux et régionaux, avec l'accord des autorités nationales et l'appui de l'Union européenne. De ce fait, une eurorégion peut regrouper des partenaires multiples (collectivités territoriales mais aussi chambres consulaires, associations diverses, etc.), mais s'y retrouvent essentiellement des associations de collectivités locales (exemple : les différents EPCL en France), et plus rarement des régions entières (aucun land allemand) ; les régions n'en sont toutefois pas exclues comme dans le cas de l'eurorégion Catalunya (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Catalogne) et d'autres eurorégions d'Europe orientale. Répondant à la définition proposée, une trentaine d'eurorégions existent à l'heure actuelle le long des frontières européennes.

Diversité des eurorégions de l'Europe occidentale à l'Europe orientale

Les eurorégions apparaissent le long de toutes les frontières européennes (voir la carte de la répartition des eurorégions en Europe, carte 1), mais plus particulièrement sur les frontières des pays non membres de l'UE. Ainsi, si les plus anciennes coopérations transfrontalières sont apparues sur les frontières occidentales de l'Allemagne, elles se développent, depuis la chute du mur de Berlin, davantage le long des frontières des anciens pays de l'Est (tableau 1).

Les collectivités territoriales impliquées peuvent être de taille très différente de part et d'autre des frontières, ce qui explique en partie la taille très variable des eurorégions. Les entités qui coopèrent dans les eurorégions d'Europe orientale sont plus vastes que leurs homologues d'Europe de l'ouest car elles regroupent davantage de régions entières que des associations de communes. C'est le cas de l'eurorégion Carpates qui est la plus vaste d'Europe avec plus de 141 000 km², mais également de l'eurorégion Bug, de l'eurorégion Niemen et, parmi les dernières créées, de l'eurorégion Baltique, qui est la deuxième eurorégion par sa superficie et la première par le nombre de pays impliqués (participation de six États). Ces différences de tailles (de 1 400 à près de 141 500 km²) ont une répercussion sur la définition des objectifs des eurorégions et les enjeux des coopérations. Au-delà des disparités de tailles des communes ou des régions, les principales différences apparaissent au niveau de leurs compétences et des moyens (humains, techniques, financiers, etc.) dont elles disposent. C'est le cas notamment des eurorégions de la frontière



Carte 1 - Les eurorégions en Europe.

Oder-Neisse où coopèrent de puissantes associations communales et kreise allemands avec des associations de communes polonaises. Les disparités de pouvoirs décisionnels qui existent, ne constituent toutefois pas un frein au développement des eurorégions, mais empêchent leur fonctionnement optimal. Malgré cela, les structures qui « gèrent » ces territoires en recomposition se

multiplient et, de l'Europe occidentale à l'Europe orientale, l'emprise spatiale des eurorégions sur les espaces frontaliers augmente par ajout constant de nouvelles collectivités territoriales.

Tableau 1 – Présentation de quelques eurorégions en Europe occidentale et médiane.

Année de création	Dénomination	Superficie (km ²)	Population (en million) (1997)	Densité
1958	EUREGIO	8 350	1,9	227
1963	Tri-Rhena (ex Basiliensis)	8 700	2,2	253
1971	Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occ.	36 700	4,9	133
1976	Meuse-Rhin	10 745	3,7	344
1978	Ems-Dollart Rhin-Waal Rhin-Meuse du Nord	11 310 5 000 3 438	1,7 2,5 1,8	150 500 524
1988	PAMINA	-	1,2	-
1991	Nord-Pas de Calais - Kent-Wallonie- Bruxelles-capitale-Flandres Catalunya Neisse-Nisa-Nysa	46 664 - 12 040	14,8 10,7 1,4	317 - 116
1993	Carpatas Spree-Neisse-Bober Pro-Europa-Vladrina	141 485 9 656 11 686	14,8 0,9 0,9	105 94 78
1994	Tatras	8 553	0,5	58
1995	Bug Pomerania Saar-Lor-Lux-Rhin* Salzburg-Berchtsgaden-Traunstein Inn-Salzach	44 064 30 995 - 3 459 7 377	3,4 2,9 - 0,6 0,8	78 95 - 173 114
1996	Glacensis	8 351	0,9	113
1997	Niemn Pradziad Sonderylland-Schleswig	45 576 3 990 -	2,1 0,3 -	46 85 -
1998	Baltique Silésie « Cieszynski »	76 725 1 400	5,2 0,6	68 450

* Eurégio Saar-Lor-Lux-Rhin a été créée en mars 1995 et regroupe 33 entités locales.

Développement des eurorégions : enjeux et objectifs de coopération

Les différents enjeux de la coopération transfrontalière au sein d'une eurorégion

La politique régionale européenne et la mise en place de dispositifs d'aides aux régions frontalières ont accéléré la coopération transfrontalière et son institutionnalisation. En effet, l'Union européenne rend obligatoire la création de structures institutionnelles ou administratives pour obtenir des fonds structurels. Les régions frontalières appartenant à l'Union européenne sont éligibles au programme INTERREG ; plusieurs programmes INTERREG se sont succédés depuis 1989 : INTERREG I pour la période 1989-93, INTERREG II pour 1994-99 et enfin, INTERREG III pour 2000-2006 ; ce dernier programme comprend les coopérations transfrontalières, interrégionales et transnationales. Il souligne la volonté de l'Union européenne de poursuivre l'intégration des territoires de marges et de renforcer les liens entre les régions européennes. Pour les espaces frontaliers situés hors de l'Union européenne, d'autres programmes existent dont PHARE-Cross-Border Cooperation, LACE, CREDO ou encore TACIS. Une liste des régions éligibles a été définie par la Commission européenne ; elle comprend uniquement des régions classées NUTS III¹. La liste peut être élargie à d'autres espaces, adjacents à ceux qui sont éligibles, s'ils participent à un niveau élevé aux programmes de coopération ; d'où un effet « tâche d'huile » avec des aires de coopération qui s'étendent à des espaces de plus en plus éloignés de la frontière (exemple : Bayreuth au sein de l'eurorégion Egreensis).

Les fonds structurels jouent ainsi un rôle important dans le développement de la coopération transfrontalière sous la forme d'eurorégions car ils co-financent² des projets communs pour obtenir à terme un espace transfrontalier plus solidaire et cohérent. Les financements européens ne sont pas les seuls enjeux de la coopération transfrontalière, notamment pour les pays d'Europe centrale et orientale. Pour les États hors de l'Union européenne, c'est un moyen de participer à la politique régionale européenne et de montrer ainsi leur volonté d'adhérer à l'Union. Les eurorégions sont considérées comme « les premiers pas vers l'intégration européenne ». Ainsi, les zones frontalières apparaissent comme étant de véritables laboratoires d'expérimentation de la politique régionale européenne qui cherche à obtenir un territoire intégré et éviter les trop grands déséquilibres économiques et sociaux qui pourraient menacer

1. La Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques de niveau III correspond par exemple pour la France aux départements, pour l'Allemagne aux kreise, pour la Belgique aux provinces, etc.
2. Co-financement à hauteur de 50 %, voire plus dans les pays d'Europe centrale et orientale.

la cohésion de l'Union européenne. En se regroupant au sein des eurorégions, les acteurs du développement et de l'aménagement du territoire élaborent de nouvelles stratégies de dynamisation de leurs espaces. Les eurorégions deviennent des lieux de concertation et d'élaboration de plans de développement sur des territoires nouveaux qui se jouent des frontières étatiques.

Méthodes de coopération et objectifs

Les eurorégions ont adopté des modes de fonctionnement similaires. Elles sont toutes dirigées par un conseil supérieur, avec un nombre de présidents et vice-présidents variables suivant, en général, le nombre de pays impliqués. Les domaines de coopération sont définis dans les statuts de chaque eurorégion. Les réflexions sont menées au sein de groupes de travail qui correspondent aux domaines de coopération définis. Le nombre de groupes est très variable suivant les eurorégions. Ainsi, au sein de l'eurorégion « Pro Europa Adriana » à la frontière germano-polonaise, seulement deux groupes de travail ont été créés (« management » et « développement des infrastructures et du tourisme ») alors que, dans l'eurorégion « Neisse-Nisa-Nysa » (frontière Allemagne-Pologne-République tchèque), il en existe quinze (« écologie et énergie », « planification régionale », « culture, éducation et protection des arts », « exploitation et agriculture », « accidents majeurs », « santé et problèmes sociaux », « administrations publiques et autonomes », « sport », « tourisme », etc.). Les domaines de coopération varient d'une eurorégion à l'autre en fonction des préoccupations de développement local et régional ; certains sont toutefois communs à l'ensemble des structures transfrontalières comme le développement économique (qui peut se traduire par la mise en place de parcs d'activités internationales : Pôle européen de développement de Longwy entre la France, le Luxembourg et la Belgique, Eurozone entre la France et l'Allemagne, Heilgenkreuz/Szentgothard entre l'Autriche et la Hongrie) et social (exemple : création du Conseil économique et social de la grande région Saar-Lor-Lux) mais aussi culturel et sportif (festival transfrontalier du cinéma, de musique, rencontres sportives, etc.). Le développement des infrastructures de transports figure également parmi les axes prioritaires des eurorégions afin d'améliorer les dessertes transfrontalières notamment dans les régions où les travailleurs frontaliers sont nombreux (liaisons autoroutières et ferroviaires, réouvertures de gares, constructions de nouveaux ponts sur l'Oder par exemple, tram-train entre la Lorraine et la Sarre, etc.). L'environnement apparaît comme un autre domaine de coopération majeur pour la plupart des eurorégions avec pour objectif l'amélioration de la qualité de la vie (dépollution des cours d'eau transfrontalier, stations d'épuration, parcs naturels transfrontaliers, etc.) ; il doit permettre aussi de favoriser le développement touristique. Enfin, un autre domaine où la coopération entre espaces frontaliers est également importante, c'est celui de la santé, de la protection et de la sécurité des populations (observatoire transfrontalier de la santé publique, coopération des services de police,

etc.). Ces différents domaines de coopération soulignent tout l'intérêt du développement des eurorégions (politique, économique, social, territorial, culturel, financier, etc.). Mais les obstacles restent nombreux et empêchent le fonctionnement optimal de la coopération transfrontalière.

Quel avenir pour les eurorégions à l'approche du troisième millénaire ?

Des obstacles encore nombreux

Les coopérations transfrontalières semblent ne pas connaître de freins à leur développement. Toutefois, pour que ces « territoires en recomposition » forment de véritables aires de solidarité, il y a encore de nombreux obstacles à surmonter. Certains sont communs à tous, d'autres sont plus spécifiques en raison de l'histoire, de la géographie ou de la situation économique des espaces frontaliers. Les freins peuvent être d'ordre politique, juridique, économique, social, linguistique ou encore psychologique. Les premières difficultés résultent des disparités de pouvoirs entre les zones frontalières. Dans le cas d'États centralisés, les gouvernements sont réticents à céder une partie de leurs prérogatives aux régions et aux communes. Même si les accords intergouvernementaux se multiplient pour favoriser la coopération, voire faciliter les prises de décisions, les eurorégions n'ont qu'un pouvoir consultatif. La coopération se fait dans le respect des compétences de chaque entité territoriale impliquée. Toute décision finale d'actions à mener en commun devra avoir l'accord du gouvernement central, surtout dans les pays unitaires comme la Pologne ou en voie de décentralisation comme la France. Des commissions intergouvernementales veillent à l'application des traités. En l'absence de statuts juridiques bien définis, les associations se multiplient et le risque est d'aller vers une complexification des structures surtout dans les pays où le territoire est morcelé en une multitude de petites entités locales ou supra-locales comme en France ou en Pologne. De plus, l'ancienneté du phénomène en France a entraîné dans certains cas une multiplication des structures ; ainsi, dans l'espace Saar-Lor-Lux, peuvent être mentionnées trois structures qui correspondent en fait à trois « niveaux » de coopération : la commission Saar-Lor-Lux-Trèves-Palatinat occidental (créée en 1971) dont les membres sont des représentants de l'État en région, le Conseil parlementaire interrégional (1986) avec des élus régionaux et l'Euregio Saar-Lor-Lux-Rhin (1995) constituée d'élus locaux. Il en résulte un manque de lisibilité de la carte eurorégionale transfrontalière et des compétences exercées par chacun. De même, le morcellement des territoires peut avoir pour conséquence la délimitation d'espaces de coopération qui ne sont pas toujours contigus. Les regroupements transfrontaliers se faisant sur la base du volontariat, certaines communes frontalières peuvent ne pas adhérer à la démarche et former ainsi une enclave

autonome au sein de l'aire de coopération, tout comme d'autres peuvent être isolées de l'eurorégion ; le cas est fréquent dans la partie polonaise des eurorégions où la coopération implique des entités de niveau local et où le morcellement communal est important. À côté de ces obstacles juridiques, institutionnels ou structurels, il ne faut pas négliger les difficultés de coopération qui résultent de la diversité des langues (d'où les nombreux projets définis pour encourager le bilinguisme dans les zones frontalières). S'y ajoutent les barrières psychologiques ; elles peuvent exister à tous les niveaux (des élus, des décideurs économiques et des populations en général) et être profondément enracinées dans les mentalités locales. Jacek et Kazimiera Wodz³ ont souligné les difficultés de passer de régions frontalières à des régions transfrontalières, en citant le cas des régions de la frontière Oder/Neisse à la suite des déplacements de population qui ont suivi la Seconde guerre mondiale, à l'existence d'un « patriotisme des confins » ou encore à la présence d'une frontière que le régime communiste maintenait à l'état de « frontière-coupure ». De plus, les premières eurorégions créées en Pologne, l'ont été à l'initiative de l'Allemagne, encouragée par l'Union européenne pour accélérer le processus d'intégration. Cela n'a pas toujours été perçu de façon très favorable par les régions et communes frontalières polonaises. Une autre des difficultés majeures communes à l'ensemble des eurorégions est le risque de non-adhésion des populations à la démarche transfrontalière car même si la coopération est une volonté des élus locaux et régionaux, la population n'a pas toujours le sentiment, ni même la volonté, d'appartenir à une région transfrontalière. Malgré ces obstacles qui pourraient obscurcir l'avenir des eurorégions, celui-ci semble prometteur.

Un avenir prometteur

Si les eurorégions sont confrontées quotidiennement aux difficultés de construire l'Union européenne en mettant en exergue des obstacles tant juridiques qu'économiques, sociaux ou encore psychologiques, elles ne cessent de se développer. Leur emprise territoriale est toujours plus grande et les projets apparaissent également toujours plus ambitieux. Cet essor de la coopération transfrontalière est dû à la prise de conscience des acteurs locaux et régionaux de la nécessité de passer par-delà les frontières pour rechercher de nouvelles voies de développement. De plus, le soutien de l'Union européenne se renforce à travers les programmes d'aides aux régions frontalières comme INTERREG III qui bénéficie, pour la période de programmation 2000-2006, d'un budget encore plus important que les précédents afin de favoriser « un développement harmonieux et équilibré du territoire européen ». Quant aux États européens, ils participent également au développe-

ment du processus par une plus grande prise en compte des coopérations transfrontalières dans les lois relatives à l'aménagement du territoire et par la signature d'accords de coopération internationaux (par exemple : accords de Karlsruhe ou de Bayonne) pour permettre à leurs collectivités locales et régionales d'intégrer des structures associatives transfrontalières. La dimension transfrontalière apparaît dans les politiques et les schémas de développement et d'aménagement des territoires nationaux et régionaux, de même que dans le « Schéma de Développement de l'Espace Communautaire » (SDFC⁴). Les zones frontalières ne sont plus des zones périphériques marginalisées, mais des espaces charnières dans l'articulation de l'espace européen. Considérées comme des éléments actifs de la construction européenne, les eurorégions devraient avoir un bel avenir devant elles.

Malgré encore de nombreux obstacles, les eurorégions sont en plein développement. Elles forment des « territoires en gestation » où se tissent des liens politiques, économiques, sociaux et culturels. Ce sont des laboratoires d'expérimentation de la construction européenne car à une « micro-échelle » l'objectif est d'obtenir une aire de solidarité et de cohésion économique, sociale et territoriale tel que le souhaite l'Union européenne pour l'ensemble de ses États membres. Les espaces transfrontaliers que sont les eurorégions doivent ainsi élaborer des stratégies de développement originales en composant avec la diversité des politiques en vigueur de part et d'autre des frontières. Ce « remodelage » des zones frontalières, impulsé par l'Union européenne à travers essentiellement ses différents programmes d'aides financières, mais aussi de plus en plus encouragé par chaque échelon territorial (État, région, ... commune), doit se faire avec l'adhésion des populations frontalières car un des enjeux est une meilleure connaissance de son « voisin ». Les liens qui se tissent ne doivent pas être uniquement politiques et économiques, mais avant tout humains pour que les eurorégions soient un moyen d'éviter les conflits et de stabiliser les frontières en rapprochant les hommes (populations locales, élus, décideurs économiques, etc.).

3. Woz³ (J.) et (K.), La place des régions polonaises dans la dynamique d'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, *Eureg*, 1997, 5/97, p. 28-31.

4. Commission européenne, *Schéma de développement de l'espace communautaire. Premier projet officiel présenté à la réunion informelle des ministres responsables de l'aménagement du territoire des États membres de l'Union européenne*, Noordwijk, 9 et 10 juin 1997, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, 79 p.

Bibliographie

- BIAHA (Jaroslav), HEIMERL (Daniela), Les coopérations transfrontalières : nouvelles géographies économiques en Europe Centrale, *Le courrier des pays de l'Est*, Paris, La documentation française, octobre 1996, n° 413, p. 28-50.
- BODINEAU (Pierre), VERPELUX (Michel), *La coopération locale et régionale*, Vendôme, PUF, 1998, Que-sais-je ? n° 3374, 128 p.
- Commission Européenne, Interregional and cross-border cooperation in Europe, *Regional Development Studies*, Luxembourg, 1994, 10, 106 p.
- Commission Européenne, *Schéma de développement de l'espace communautaire. Premier projet officiel présenté à la réunion informelle des ministres responsables de l'aménagement du territoire des États membres de l'Union européenne*, Noordwijk, 9 et 10 juin 1997, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1997, 79 p.
- GAUNARD (Marie-France), Les Eurorégions en Allemagne, numéro spécial *Mosella*, L'Europe rhénane et l'Europe centrale. Dynamique et mutations, colloque en hommage à François Reitel, Metz, 1999, tome XXIV, n° 1-2, p. 291-298.
- GAUNARD (Marie-France), La recomposition territoriale des zones-frontières en Pologne par la mise en place d'eurorégions, *Bulletin de l'association des géographes français*, Paris, 1999, n° 4, p. 429-442.
- GAUNARD (Marie-France), Impact of an Euroregion creation on the regional economic and social development. The example of Saar-Lor-Lux, congrès *Europe of regions : networks of co-operation*, Budapest forum, European regional studies network, du 3 au 6 septembre 1998, Budapest, Hongrie. Actes à paraître.
- GAUNARD (Marie-France), Transformation of border regions in France through the creation of Euro-regions. Analysis of the multiculturalism in this European integration process, *Region and Regionalism*, université de Lodz (Pologne), 1999, n° 4, p. 117-124.
- GAUNARD (Marie-France), Le développement des eurorégions en Europe occidentale et médiane, colloque de l'AIIE, *Frontières dans l'Europe occidentale et médiane, de l'Antiquité à l'an 2000*, université de Metz, 9-10 décembre 1999. Actes à paraître.
- CORZELAK (Grzegorz), Regional and local potential for transformation in Poland, *Regional and local studies*, Warsaw, European Institute for regional and local development, 1998, 14, 186 p.
- LEPESANT (Gilles), Dynamique des frontières orientales de l'Union européenne. Le cas des frontières germano-polonaise et germano-tchèque, dans *Recomposition de l'Europe médiane*, SEDES, 1997, coll. Dossiers des images économiques du Monde, p. 99-115.
- MALENDOWSKI (W.), RYMCZAK (M.), *Euroregiony. Parusszy krotki do integracji europejskiej*, Wroclaw, Atlas, 1998, 312 p.
- Offices de statistiques du Land de Brandebourg et de la région de Gorzow (Landesamt für Datenverarbeitung und Statistik Brandenburg, Urząd Statystyczny w Gorzowie Wielkopolskim), *Euroregion Pro Europa Viadrina*, Poznan, 1997, 131 p.
- Office de statistiques de Jelcena Gora, *Panorama Euroregionow*, Legnica, 2^e édition, 1998, 388 p.

- SANGUIN (André-Louis), Formation étatique, frontières et nationalités en Europe médiane, dans *Recomposition de l'Europe médiane*, Paris, SEDES, 1997, p. 63-97.
- SCHULZ (Christian), Saar-Lor-Lux : grenzüberschreitende Kooperation in Europäisches Integrationsprozess. Die Bedeutung der lokalen grenzüberschreitenden Kooperation für den Europäischen Integrationsprozess, *Europa Regional*, Leipzig, 1997, n° 2, p. 35-43.
- SCHULZ (Christian), Saar-Lor-Lux, un espace modèle pour l'intégration européenne, *Bulletin de l'association de géographes français*, 1999, n° 4, p. 397-408.
- SOURTIF (Yvonique), *L'intégration européenne et les travailleurs frontaliers de l'Europe occidentale*, Paris, L'Harmattan, 1999, 363 p.
- WACKERMANN (Gabriel), Des espaces frontaliers aux espaces transfrontaliers, dans *Mutations en Europe médiane*, Paris, CNED-SEDES, 1997, p. 181-213.
- WOPZ (Jacek et Kazimiera), La place des régions polonaises dans la dynamique d'adhésion de la Pologne à l'Union européenne, *Eureg*, 1997, 5/97, p. 28-31.